

Conseil d'administration du CCAS

Séance du 13 mars 2024

Présents :

M. RAPHOZ , Président

M. PHILIPPS, M. ALLIOD, M. LANDREAU, M. BABALEYM, Conseillers municipaux.

M. TRAN DINH, M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme LAGONDET-CHARRUE, Mme SEILER, Mme METRAS, Membres extérieurs.

Excusées :

Mme GENTON (pouvoir donné à Mme SEILER)

Absentes :

Mme CARR-SARDI, Mme HARS, Mme MANNI

Invités :

Jeffrey DIFF, Responsable service Finances

Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un Vice-Président.
2. Délibération pour délégation de pouvoir au Président du CCAS à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'accélérer l'exécution.
3. Débat d'orientation budgétaire 2024.

Un tour de table est organisé pour que chaque membre se présente.

Pierre-Marie PHILIPPS prend la parole pour remercier ses anciens collaborateurs individuellement pour leur travail et fait un récapitulatif des actions du CCAS depuis 2015 (création EVS, portage repas, bricoleur social, festivités de fin d'année pour les aînés, résidence Autonomie...).

Daniel RAPHOZ prend la parole et exprime son regret que Pierre-Marie PHILIPPS quitte le CCAS et remercie Christian ALLIOD de prendre la relève. Il renouvelle le soutien de la commune envers le CCAS pour soutenir ses projets malgré un contexte social compliqué :

- Difficulté d'attribution des logements
- Hausse de la précarité et des demandes d'aides sociales
- Pénurie d'agents dans tous les services



FERNEY VOLTAIRE

Il informe le Conseil du déménagement prochain du personnel social à la Maison Saint-Pierre et fait part de son inquiétude quant à la sécurité des agents dans ces locaux. Il assure que les travaux nécessaires seront faits. Il annonce l'arrivée de Mme Adeline Bernard en tant que Directrice des Services de Proximité au mois d'avril.

Blandine LAGONDET-CHARRUE prend la parole pour remercier l'équipe du CCAS, elle s'interroge sur les raisons de ces départs et s'inquiète pour les personnes dans le besoin.

Daniel RAPHOZ invoque des raisons économiques à ces départs et lui répond que la situation du Pays de Gex est tendue en termes de recrutement. Personne n'est irremplaçable et ces départs sont l'occasion de restructurer le service qui se poursuivra.

Christian LANDREAU interpelle sur la situation d'un couple d'octogénaire dont l'appartement a subi un incendie et se demande pourquoi aucune solution d'urgence n'a été mise en place pour ces personnes. Daniel RAPHOZ informe les recevoir à 14h et Pierre-Marie PHILIPPS explique que ce n'est pas du ressort de la commune.

1. Désignation d'un Vice-Président

Considérant la démission de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS de son poste de Vice-Président du CCAS,
Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Monsieur Christian ALLIOD par vote à bulletins secrets, au poste de Vice-Président du CCAS.

Résultat du dépouillement :

Votes enregistrés : 12

Christian ALLIOD : 8

Abstention : 1

Blancs : 2

Voltaire : 1

2. Délibération pour délégation de pouvoir au Président du CCAS à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'accélérer l'exécution.

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui permet au conseil d'administration de donner délégation de pouvoirs à son président, à son vice-président ou à son vice-président délégué dans certaines matières limitativement définies ;

Considérant l'arrêté départemental d'ouverture de la résidence autonomie du 31 décembre 2021 et la gestion de cette structure par le CCAS,

Considérant les besoins de réactivité du CCAS, il est nécessaire de modifier cette délibération en complétant certains items,



D É C I D E

Article 1 : La délibération n° DEL 04 du Conseil d'administration du 26 août 2020 est abrogée.

Article 2 : Le Conseil d'administration délègue à son Président pour la durée du mandat et sans restriction, son pouvoir dans les matières suivantes :

- 1- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée et jusqu'à 6 000 euros HT
- 2- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3- Conclusion de contrats d'assurance ;
- 4- ° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- 5- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 6- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, il s'agit des actions menées devant toutes les juridictions et à tous les degrés, y compris pour se constituer partie civile au nom du CCAS en matière pénale, ainsi que des actions de dépôt de plainte.
- 7- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article [L. 264-2](#).

Article 3 : La délégation accordée au Président est étendue en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au Vice-président.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, le Président du CCAS rendra compte à chacune des réunions du conseil d'administration, de ses décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

3. Débat d'orientation budgétaire 2024

Christian ALLIOD présente le Débat d'Orientation Budgétaire et demande s'il y a des questions.

Christian LANDREAU intervient pour demander les comptes-rendus des commissions permanentes. Pierre-Marie PHILIPPS lui répond qu'il va lui communiquer prochainement et que 3 cas ont été gérés en commission permanente.

Le débat d'orientation budgétaire reprend.



**FERNEY
VOLTAIRE**

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

CONSIDÉRANT que l'élaboration du budget primitif est obligatoirement précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire qui doit se dérouler dans le délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif,

CONSIDÉRANT que ce débat s'est tenu lors de la séance du 13 mars 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs,

ARTICLE 1 : d'acter la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2024.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Le Conseil d'Administration prend fin et Christian ALLIOD annonce que le prochain CCAS aura lieu le 3 avril 2024 à 12h00.